



Fonds régional d'art contemporain Auvergne

RECRUTEMENT DIRECTRICE/DIRECTEUR

Appel à candidature

Décembre 2023

Créés à partir de 1982 et fondés sur un partenariat exemplaire entre l'État et les régions, les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) constituent l'un des éléments majeurs de la politique publique en faveur du soutien à la création et à la diffusion de l'art contemporain en France. Ces équipements artistiques et culturels de proximité présentent des actions qui s'articulent autour de la constitution de collections représentatives de l'actualité internationale de l'art, de sa diffusion et de sa transmission auprès d'un public large et diversifié.

Le label « Fonds régional d'art contemporain » (FRAC) institué par la loi relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 est attribué aux FRAC existants au 1er juillet 2017.

Créé en 1985 afin de conduire ses missions croisant le soutien aux artistes et l'accès de tous les publics à l'art contemporain, le FRAC Auvergne, association loi 1901, constitue et développe une collection, riche de plus de 1000 œuvres, dont l'identité est clairement définie autour de la peinture. Elle s'est élargie depuis 2004 aux questions afférentes au statut de l'image et aux liens existant entre l'histoire de la peinture et celle de la photographie et du cinéma.

La diffusion de sa collection couvre l'ensemble de la région Auvergne Rhône Alpes, au sein de laquelle œuvre également l'Institut d'Art Contemporain (IAC) localisé à Villeurbanne et labélisé FRAC.

Le FRAC Auvergne propose plus d'une vingtaine d'expositions hors les murs, dont une grande part dans des établissements scolaires, en plus de la programmation de 3 expositions annuelles intra muros. Son service des publics prépare et accompagne cette politique territoriale d'actions de sensibilisation en relation étroite avec les partenaires, lieux d'accueil d'œuvres de la collection.

L'association s'est dotée depuis 1998 d'un Club de Mécènes unique sur le plan national (une quinzaine d'entreprises), contribuant à un tiers du budget d'exploitation. Par leur implication, les entreprises mécènes soutiennent le FRAC dans ses missions et contribuent à l'attractivité culturelle et économique de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Soutenu par ses partenaires publics, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, la Ville de Clermont-Ferrand et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le FRAC Auvergne, s'est lancé dès 2017 dans un projet ambitieux de relocalisation vers la Halle aux Blés, bâtiment emblématique édifié au 18ème siècle, inscrit au titre des monuments historiques. Situé en cœur de ville sur un axe qui relie les principaux opérateurs culturels, à proximité des plus importants établissements scolaires et supérieurs territoriaux, le site offre un contexte des plus favorables à la fréquentation du jeune public et du public étudiant notamment.

La réhabilitation de la Halle aux Blés, bâtiment de 2900 m² conçu pour accueillir le nouveau projet artistique et culturel du FRAC Auvergne a pour objectif ambitieux d'inscrire pleinement le FRAC dans la dynamique locale, favorisant la mixité des publics, décloisonnant les disciplines afin d'en faire un lieu incontournable, vivant et accessible, un haut lieu d'art et de culture.

La Région, propriétaire du bâtiment, ambitionne d'être le financeur d'expositions d'envergure internationale réalisées à la Halle aux Blés (et complémentaires de celles du FRAC Auvergne) qui, dans le cadre d'une convention pluriannuelle seront placées sous la responsabilité artistique du directeur/trice (sans exclure le recours ponctuel à des commissariats extérieurs). Il sera donc attendu de la nouvelle direction un dialogue à ce sujet avec la région, y compris sur l'aspect budgétaire.

MISSIONS

Les missions d'intérêt général du FRAC Auvergne sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ».

Les candidats(es) devront se référer au décret n°2017- 432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « FRAC ».

En lien avec les tutelles de la région et de l'État, et sous la responsabilité du président du FRAC Auvergne, le ou la directeur(trice) dirigera le FRAC Auvergne et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- Conception, mise en œuvre et suivi du projet artistique et culturel de l'établissement ; lequel devra notamment inclure le développement de relations étroites et partenariales avec le FRAC Rhône Alpes.
- Définition des politiques d'enrichissement, de conservation, de diffusion et de valorisation de la collection auprès des publics ;
- Élaboration et réalisation du programme annuel d'expositions, du programme de publications et des actions favorisant le soutien aux artistes et à la création ;
- Conception et mise en œuvre d'une politique de sensibilisation et de développement des publics
- Recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel du FRAC Auvergne en France et à l'étranger ;
- Direction et encadrement des personnels (11 ETP) ;
- Direction administrative et financière de l'établissement, responsabilité de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'association ;
- Direction, coordination et planification de l'activité ; et organisation du déménagement dans le nouveau bâtiment de la Halle aux Blés ;
- Développement de ressources propres via la recherche de nouveaux partenariats financiers publics et privés;
- Suivi des relations avec le Club des Mécènes du FRAC Auvergne ;
- Organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- Organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens. A ce titre, il/elle aura notamment la fonction d'être responsable unique de sécurité de l'ERP.

PROFIL RECHERCHÉ

Le ou la candidat.e présélectionné.e sera un ou une cadre supérieur.e confirmé.e.

- Formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène de l'art contemporain et de ses réseaux, très bonne culture générale ;
- Expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels recevant du public ;
- Capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- Forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- Grande rigueur de gestion ;
- Capacité à dialoguer avec les tutelles et avec le secteur professionnel ;
- Maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- Sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics ;
- Aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- Maîtrise de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels et des enjeux de conservation des collections publiques ;
- Maîtrise des bonnes pratiques et des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- Qualité relationnelle, d'écoute et de communication ;
- Qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- Maîtrise de l'anglais.

Permis B requis. Expérience à l'international appréciée.

La gouvernance de l'association FRAC Auvergne portera une attention toute particulière aux compétences managériales, aux compétences de direction d'un équipement et au savoir-être.

Rémunération : selon grille de salaire et expérience

Type de contrat : CDI temps plein basé à Clermont Ferrand.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant sa conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé, en relation avec les attendus du label (Décret et arrêté relatifs consultables sur les sites Internet de la DRAC, de la Région) et en lien avec le projet Halle aux Blés, à l'horizon 2025.

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Le recrutement se déroulera de la façon suivante :

- La pré-sélection des candidatures sera effectuée au regard du parcours professionnel et de la motivation des candidats.es.
- Les candidats.es présélectionnés.ées seront conviés à une visite du site obligatoire et auront à leur disposition un dossier documentaire regroupant les éléments administratifs de la structure et son projet de réinstallation dans le nouveau bâtiment, avec des précisions sur les attentes spécifiques qui l'accompagne.
- Les candidats.es présélectionnés.ées seront ensuite invités.ées à rédiger puis à présenter un avant-projet artistique et culturel pour le FRAC Auvergne en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont ils auront pris connaissance ainsi qu'avec les attendus spécifiques du présent appel à candidatures. Chaque candidat.e établira une note argumentée, en langue française, 5 pages maximum hors annexes, et 10 pages en incluant les annexes, précisant les orientations stratégiques qu'il propose de retenir pour le développement du FRAC Auvergne et de la Halle aux blés pour la période 2024-2025-2026.
- Les candidats.es présélectionnés.ées présenteront ensuite leur projet au jury au cours d'une audition. Cette audition se déroulera en langue française.

COMPOSITION DU JURY

La sélection sera effectuée par un jury, composé de deux représentants de l'État (DRAC/DGCA), deux représentants de la Région AURA, du président du FRAC Auvergne, d'un.e représentant.e du bureau de l'association, de deux personnalités qualifiées extérieures à la région dont une direction de FRAC en poste et d'un.e artiste. Le maire de Clermont Ferrand ou son/sa représentant.e, ville d'implantation du FRAC Auvergne, ainsi qu'un.e représentant.e du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme seront invité.es à participer au jury à titre consultatif.

DESTINATAIRES DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés avant le 16 février 2024 (minuit) sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) à l'attention de Monsieur le Président du FRAC Auvergne, ayant pour objet « recrutement direction Frac Auvergne » et avec demande de confirmation de lecture à : recrutement@fracauvergne.com.

CALENDRIER DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT À TITRE INDICATIF

- Date limite de dépôt des candidatures : 16 février 2024 (minuit)
- Résultat des pré-sélections : semaine du 4 mars 2024
- Visite obligatoire / autour du 14 mars 2024 (déplacements des candidats.tes défrayés)
- Remise des notes rédigées : 12 avril 2024
- Auditions : semaine du 13 mai 2024
- Date de prise de fonction : juillet 2024 / septembre 2024